



Brevet Fédéral Initiateur (BFI)

CIRCULAIRE

La **Ligue Régionale de Tir de Lorraine** organise, **sur six jours obligatoires**, une formation initiale du diplôme du **Brevet Fédéral Initiateur (BFI)**.

Pour cette saison la Ligue vous propose une session de formation de ce diplôme. Le candidat ou la candidate choisissant cette session devra suivre l'ensemble des dates figurant dans le calendrier.

Session : La session de formation pour la saison 2024-2025 se déroulera en intégralité dans les installations de la **Société de Tir Eurostand Lorraine (STEL) de Volmerange-les-Mines**.

📍 Adresse : ZAC Quartier de la Douane, 57330 Volmerange-les-Mines.

Dates et horaires :

Journée de positionnement et sélection :	Dimanche 22 septembre 2024 (9h00 à 16h30)
Journée 1 :	Samedi 23 novembre 2024 (9h00 à 17h30)
Journée 2 :	Dimanche 24 novembre 2024 (8h30 à 17h00)
Journée 3 :	Samedi 8 mars 2025 (9h00 à 17h30)
Journée 4 :	Dimanche 9 mars 2025 (8h30 à 17h00)
Journée d'évaluation :	Samedi 25 mai 2025 (9h00 à 16h30)

Informations sur la formation :

Cette session de formation sera limitée à l'inscription de 12 candidats.

Un minimum de 5 stagiaires est requis pour le maintien de cette session.

Si la session présente plus de 12 inscriptions, nous limiterons l'inscription à deux membres maximums provenant du même club.

Lors de la journée de positionnement, et quel que soit le nombre d'inscrits, nous procéderons à une sélection des candidats. Celle-ci s'appuiera sur vos dossiers d'inscriptions et les examens prévus lors de cette journée. Cette sélection déterminera les candidats non reçus et les candidats reçus en formation.

- Les candidats reçus pourront suivre la session de formation.
- Pour les candidats non reçus, la session de formation s'arrêtera à l'issue de la journée de positionnement.

Extrait du règlement de la formation :

Objectif de la formation :

Former des encadrants ayant des compétences leur permettant d'enseigner les bases techniques, à un public désireux de s'initier, en toute sécurité, pour pratiquer les principales disciplines gérées par la Fédération Française de Tir (FFTir).

Conditions d'accès à la formation :

Prérequis :

- ☞ Être licencié à la FFTir ;
- ☞ Avoir au moins 18 ans au début de la formation. Passerelles pour les titulaires du Brevet Fédéral Jeune Encadrant (BFJE) et du module complémentaire : entrée en formation possible à partir de 17 ans pour les détenteurs de la cible verte ou 16 ans pour les détenteurs de la cible bleue ;
- ☞ Présenter pour les mineurs une autorisation parentale ;
- ☞ Être titulaire du certificat de compétences PSC1 ou équivalent (voir annexe);
- ☞ Être titulaire de la cible jaune du dispositif « Cibles Couleurs » ;
- ☞ Être détenteur du diplôme du Brevet Fédéral Animateur (BFA) depuis une saison sportive complète ;
- ☞ S'inscrire à l'aide du dossier d'inscription
- ☞ Présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'initiateur ;
- ☞ Avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription ;
- ☞ Les stagiaires devront posséder une licence en cours de validité pour le début du premier module de formation en centre.

Organisation de la formation :

Cette formation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis en concertation entre le département formation fédérale de la FFTir et les RFL.

La participation aux 6 jours de formation est obligatoire.

La durée globale de la formation alternée est de 80 heures, se décomposant en :

- ☞ 6 heures de sélection et de positionnement (formation Ligue) ;
- ☞ 34 heures de formation initiale (formation Ligue) ;
- ☞ 40 heures de formation en alternance (situation d'alternance pédagogique en club).

La journée de sélection et de positionnement : la journée de sélection et positionnement est obligatoire dans la conception de cette formation.

Située en amont du début de la formation, elle permet de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation.

Elle comporte des évaluations portant sur les connaissances techniques théoriques et pratiques, les savoir-faire techniques, la capacité à démontrer un geste technique, la pratique personnelle ainsi qu'un entretien individuel de positionnement des candidats.

Ces évaluations permettent de sélectionner et positionner les candidats avant l'entrée en formation.

A l'issue de cette journée un jury se réunira afin de sélectionner les candidats reçus et nos reçus pour la formation.

La compétence à organiser la sécurité de la pratique est un savoir-faire fondamental et transversal à toutes les formations de la FFTir.

Elle est normalement acquise à l'issue des précédents niveaux de formation (BFJE, CAC et BFA). La maîtrise de cette compétence est vérifiée préalablement à l'entrée en formation lors de la sélection et du positionnement au travers d'une épreuve théorique et pratique (manipulation et vérification du fonctionnement des armes utilisées dans le cadre de la formation, maîtrise des règles générales et des procédures spécifiques de sécurité).

Les connaissances théoriques et le niveau de pratique personnelle sont évalués au travers d'une épreuve pratique de type « Cibles Couleurs » de niveau orange. Cette épreuve constitue un élément essentiel de l'évaluation du niveau de départ. Elle consiste à faire passer la cible orange en suivant le protocole défini par le département formation fédérale. La cible orange doit obligatoirement être validée lors de la sélection et du positionnement pour permettre l'accès à la formation.

Le candidat doit venir sur l'entretien individuel de positionnement avec un projet d'alternance en club réaliste et négocié avec les dirigeants de l'association. La faisabilité pratique de ce projet est évaluée lors d'un entretien réalisé par le RFL ou un membre de l'équipe de formation désigné par le RFL.

La formation en centre : elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral. Cette partie est au cœur du programme de formation. Elle est traitée par le RFL et les membres de l'ETR. Favorisant les capacités à initier au Tir sportif en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer, puis réguler le travail en alternance qui est réalisé au sein du club.

La formation en alternance : consiste en un stage en situation dans un ou plusieurs clubs, permettant au stagiaire la mise en pratique au cours de sa formation initiale des actions d'initiation et de formation aux tireurs du club désirant pratiquer différentes disciplines. Le contenu et les préparations de ce stage serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de 6 pages maximum.

La journée d'évaluation : la journée d'évaluation est obligatoire dans le cadre de la validation de la formation. Celle-ci se présentera sous forme d'ateliers.

Matériel : le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels de tir (équipements, armes et munitions personnels ou prêtés par leur club de tir). Les cibles seront fournies par la ligue organisatrice.

Tutorat : les stagiaires doivent proposer un tuteur issu de leur club. Cette personne doit être volontaire et justifier d'une expérience dans une qualification en rapport avec l'objectif de formation visé au niveau BFI.

[Les tuteurs se verront proposer une réunion d'information en visioconférence afin de fixer les attendus de leur mission de tuteur](#)

Programme de la formation :

Le programme est articulé en Blocs de Compétences faisant référence à plusieurs thèmes qui seront développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique.

A) Capacité à initier au Tir sportif en toute sécurité

BC 1 - Compétence à organiser la sécurité de la pratique (5 heures) :

Être capable de mettre en place des cycles d'initiation au tir en toute sécurité pour les pratiquants et les autres utilisateurs des installations de tir.

BC 2 - Compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité (10 heures) :

Être capable d'adapter son action pédagogique à un public diversifié en âge et motivation, pour lui donner les éléments techniques fondamentaux permettant l'apprentissage des principales disciplines.

BC 3 - Compétence à transmettre les bases techniques (20 heures) :

Être capable d'enseigner les gestes fondamentaux dans une approche globale et analytique lors de la conduite des cycles d'initiation.

B) Capacité à se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure

BC 4 - Compétence à s'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club (5 heures) :

Connaître le milieu associatif dans lequel l'initiateur va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires.

Validation de la formation :

La validation du BFI sera prononcée par le président de ligue et le RFL, sur proposition du jury plénier qui se réunira à la fin de la session de formation, une fois que le stagiaire aura :

- ☞ Participé à l'ensemble des journées de formation ;
- ☞ Satisfait aux différentes évaluations formatives et certificatives réalisées en contrôle continu des savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- ☞ Participé aux épreuves pratiques « Cibles Couleurs » ;
- ☞ Participé à une compétition officielle ;
- ☞ Validé le compte-rendu du stage en situation.

Participation aux journées de formation : celle-ci est obligatoire. Les stagiaires ne pouvant pas, pour raison médicale (et sur justificatif), participer à l'une ou l'autre des différentes journées, devront suivre la journée concernée lors de la session suivante.

Évaluations formatives : en cours de formation, des contrôles continus théoriques et pratiques obligatoires seront organisés pour permettre aux stagiaires de se préparer aux évaluations certificatives dans les meilleures conditions possibles. Seuls les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves formatives pourront se présenter aux épreuves certificatives.

Évaluations certificatives : en cours de formation, des contrôles continus théoriques et pratiques seront organisés pour évaluer et valider les acquisitions des savoirs, savoir-faire et savoir-être. A l'issue de la formation, une journée évaluative sera également mise en place afin d'évaluer ces savoirs.

Épreuve pratique en compétition : cette épreuve est obligatoire, mais non pénalisante. L'épreuve consiste à prendre en compte le score d'un match réalisé dans une épreuve officielle au choix du stagiaire (« Règlement de gestion sportive » – RGS) à l'occasion d'une compétition organisée par le département, la ligue ou la FFTir au cours de la saison ou bien des cinq dernières années.

Épreuves pratiques « Cibles Couleurs » : ces épreuves sont obligatoires. Celles-ci concernent les cibles orange et verte et consistent à les faire passer en suivant le protocole défini par le département formation fédérale.

Compte-rendu du stage en situation auprès d'un club : le stage en situation auprès du club devra être validé par le RFL après la transcription de l'avis motivé et de la signature du président de l'association sur le « Passeport formateur fédéral » du stagiaire et suite à l'envoi par le stagiaire du rapport d'activité. Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît au RFL qu'il n'a pas été réellement conduit.

Matériel nécessaire :

- ☞ Matériel de prise de note ;
- ☞ Votre passeport Formateur fédéral ;
- ☞ Votre passeport Cibles Couleurs, si vous en possédez un.

- ☞ **Pour la journée de positionnement** : équipements, armes et plombs personnels ou prêtés par le club pour la pratique du tir à 10 mètres.

- ☞ **Pour les autres journées** : le point sera fait à chaque fois en fin de week-end pour les modules suivants et sera précisé dans les convocations envoyées de chaque journée.

Les cibles seront fournies par la Ligue.

Matériel pédagogique fourni par la Ligue :

- ☞ Guide pédagogique de l'initiateur ;
- ☞ Livret de formation initiateur ;
- ☞ Annexe du guide du formateur « Cibles Couleurs » carabine 3 positions;
- ☞ Annexe du guide du formateur « Cibles Couleurs » pistolet épreuves de vitesse 10 mètres et épreuves 25 mètres.

Coût de la formation :

120,00 € pour les frais de repas (6 repas) ;
80,00 € pour les frais de fournitures pédagogiques.

200,00 €

Inscriptions :

Dossier d'inscription à compléter en ligne.

A envoyer à la Ligue :

- ☞ **La copie du certificat de compétences PSC1 ou équivalent (voir annexe)**

Date limite d'inscription :

La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 4 septembre 2024**

Comité de sélection :

Une fois la date limite d'inscription passée, le comité de sélection se réunira afin d'étudier les différents dossiers reçus et de valider leur recevabilité.

A l'issue de la réunion du comité de sélection l'ensemble des candidats recevront par mail la décision de celui-ci concernant leur inscription :

- soit ils seront admis pour la journée de sélection et positionnement ;
- soit ils seront non admis.

Les Présidents de club sont priés :

- ☞ de communiquer aux potentiels candidats les informations ci-dessus ;
- ☞ d'apporter une attention toute particulière aux stages en situation dans leur club, ainsi qu'à la rédaction du rapport de stage ;
- ☞ de transmettre aux candidats tout document pouvant leur être utile.

Kateline NICOLAS
RFL – Responsable Formation Ligue
Ligue Régionale de Tir de Lorraine



Objet : Les équivalences au PSC1

Document mis à jour le : mardi 16 juillet 2024

Les équivalences au PSC1

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (**AFPS**) ;
- Brevet national de secourisme (**BNS**) ;
- Brevet de secouriste de la protection civile ;
- Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (**PSE1**) ;
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (**CSST**) à jour de son recyclage ;
- Brevet National de Premiers Secours (**BNPS**) ;
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (**AFGSU**) ;
- Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (**AFCP SAM**) ;
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (**BNSSA**) ;
- Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Équipe (**CFAPSE**) ;
- Brevet de brancardier secouriste ;
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile ;
- Brevet de surveillant de baignade ;
- La certification Sauveteur Secouriste du Travail (**SST**) si celle-ci est bien à jour.

Cas particulier :

Le **BEPS** (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).

LLTIR 2024/2025 – PSC1 – EQUIVALENCES

Fédération Française de Tir – Ligue Régionale de Tir de Lorraine
Parc d'Activités, ZAC Belle Fontaine – 57185 CLOUANGE
Tel : +33 (0)6 80 57 98 77– Mail : formation@lftir.fr